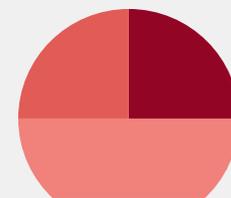


Actualités OFS



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, octobre 2020

Actualisation 2020

La pauvreté des personnes âgées

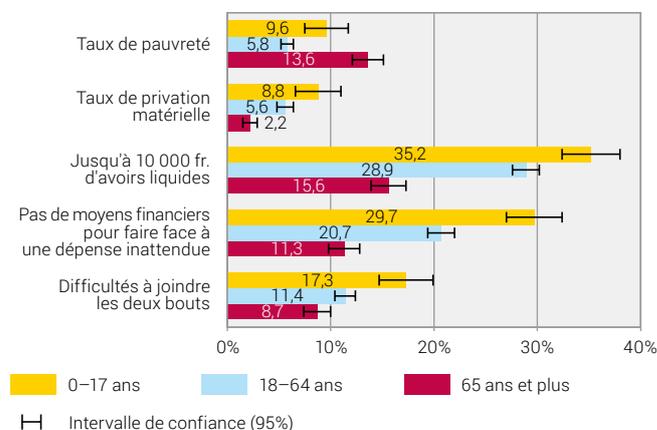
En Suisse, les personnes de 65 ans et plus sont, pour la plupart, satisfaites de leur situation financière. Les revenus modestes peuvent souvent être complétés en puisant dans les réserves constituées. On observe toutefois des disparités importantes au sein de la population âgée. Les personnes dont le revenu se compose principalement d'une rente du 1^{er} pilier sont moins bien loties dans plusieurs des domaines de l'existence considérés. Par ailleurs, chez les personnes sans formation post-obligatoire, les personnes seules et les personnes de nationalité étrangère, de nombreux signes indiquent que les moyens financiers disponibles pour les vieux jours sont à peine suffisants, voire insuffisants.

Au cours des cinquante dernières années, la part des personnes de 65 ans et plus dans la population suisse a augmenté sans discontinuer (1970: 11,5%, 2019: 18,7%). La protection sociale des seniors revêt par conséquent une importance toujours plus grande. Les analyses de la pauvreté réalisées par l'OFS font cependant apparaître une image contrastée: si les personnes à l'âge de la retraite sont nettement plus touchées par la pauvreté mesurée par le revenu que la population en âge de travailler, elles sont significativement moins nombreuses à souffrir de privation matérielle et sont bien plus satisfaites de leur situation financière (cf. G1).

Dans une étude détaillée (OFS 2014), les données relatives à la pauvreté en termes de revenu de la population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé ont de ce fait été complétées par des informations sur les dépenses de consommation et la fortune, ainsi que par des indicateurs subjectifs reflétant la situation financière et sociale. Les principaux résultats de cette analyse sont résumés ici sur la base des données disponibles les plus récentes. En complément, une mise à jour de l'ensemble des tableaux et graphiques de l'étude de 2014 peut être consultée en ligne (voir tableaux détaillés 2020).

Divers indicateurs de la pauvreté, selon la classe d'âge, en 2018

En % de la population résidente permanente suisse vivant dans un ménage privé G1



Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Avoirs liquides: avoirs bruts des comptes bancaires et postaux, valeur des actions, des titres de créance et des fonds de placement de tous les membres du ménage (fortune liquide brute).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020, y c. données expérimentales sur la fortune © OFS 2020

Revenu

Le passage de la vie active à la retraite s'accompagne souvent d'un changement au niveau du revenu: le revenu du travail diminue ou disparaît complètement pour être remplacé par les prestations des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse (1^{er} pilier: assurance vieillesse et survivants AVS; 2^e pilier: prévoyance professionnelle; 3^e pilier: prévoyance privée). À cela s'ajoutent d'éventuels revenus tirés de la fortune.

De manière générale, les personnes à l'âge de la retraite ont un revenu plus modeste que les personnes en âge de travailler. En 2018, le revenu disponible équivalent médian se montait à 44 899 francs dans le premier groupe contre 53 141 francs dans le second, soit une différence de 8000 francs environ.¹

Prestations de vieillesse: des disparités marquées

En Suisse, pratiquement toutes les personnes à la retraite, hommes et femmes, touchent une rente de vieillesse de l'AVS (cf. T 1). En ce qui concerne l'accès au 2^e pilier et au pilier 3a en revanche, on observe des différences marquées entre les deux sexes: en 2019, 82,9% des retraités ont bénéficié d'une prestation (rente ou versement en capital) du 2^e pilier, contre 69,5% des retraitées. Si le 1^{er} pilier est en principe obligatoire, les personnes actives occupées doivent atteindre un certain seuil de revenu pour cotiser au 2^e pilier. Pour ce qui est du pilier 3a, qui est facultatif, les hommes sont aussi significativement plus nombreux que les femmes à bénéficier d'une prestation.²

Bénéficiaires d'un versement des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse, en 2019

En % des personnes retraitées vivant dans un ménage privé jusqu'à 5 ans après l'âge légal de la retraite selon l'AVS

T 1

	Total		Hommes		Femmes	
	en %	+/-	en %	+/-	en %	+/-
Versement d'une rente AVS ¹	98,1	0,7	97,6	1,0	98,7	0,8
Versement de la prévoyance professionnelle	76,0	2,3	82,9	3,1	69,5	3,3
Versement du pilier 3a	39,9	2,6	45,1	3,8	34,9	3,6

¹ Y c. prestations complémentaires et allocations pour impotent

Une personne retraitée est une personne qui a atteint l'âge légal de la retraite selon l'AVS et qui reçoit au moins une prestation vieillesse (rente ou capital) d'un des trois piliers du système de prévoyance vieillesse. Les personnes vivant dans un home ne sont pas prises en compte.

+/-: Limites de l'intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2020

On constate en outre une différence dans le montant des prestations: pour les nouveaux bénéficiaires d'une rente du 2^e pilier, le montant médian s'établissait à 1165 francs par mois pour les femmes en 2018 et à 2217 francs pour les hommes. Pour les retraits en capital, la médiane était plus de deux fois plus élevée chez les hommes (138 000 francs) que chez les femmes (56 800 francs). Ces écarts s'expliquent essentiellement par des différences dans le parcours professionnel (les interruptions de l'activité professionnelle et le travail à temps partiel sont plus répandus chez les femmes) ainsi que par les inégalités de salaires entre hommes et femmes (OFS 2020).

¹ Le revenu disponible équivalent tient compte de la taille et de la composition du ménage en attribuant un facteur de pondération à chaque membre de ce dernier (échelle OCDE modifiée). Grâce à cette méthode, il est plus facile de comparer les revenus de personnes vivant dans des ménages de différentes tailles. La médiane partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale.

Alors que les rentes sont comptabilisées dans le revenu, les retraits en capital sont classés dans la fortune selon les conventions internationales et ne sont donc pas pris en considération dans le revenu.

² Contrairement au pilier 3a (prévoyance liée), le pilier 3b (prévoyance libre) n'est pas lié à la retraite et n'est donc pas pris en considération ici.

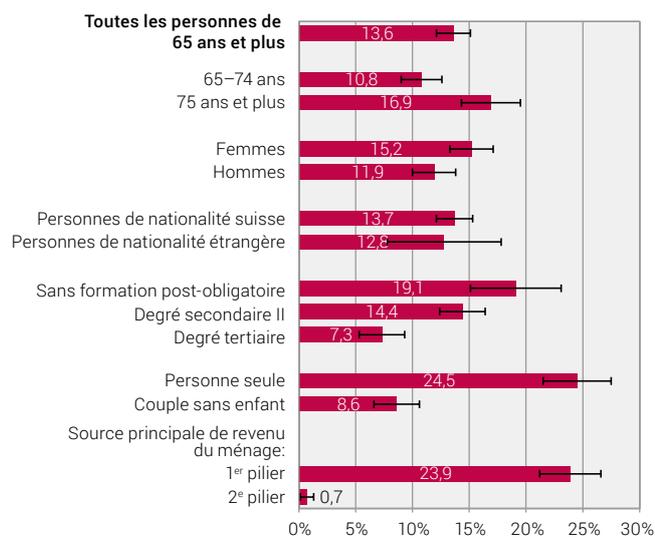
La pauvreté mesurée par le revenu augmente avec l'âge

Le taux de pauvreté exprime la part de personnes dans la population totale qui vit dans un ménage dont le revenu disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté et ne suffit donc pas pour couvrir les besoins de base et permettre une participation minimale à la vie sociale. Le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les 65 ans et plus (13,6%) que chez les personnes en âge de travailler (5,8%).³

Au sein de la population âgée, des différences considérables se dessinent dans les taux de pauvreté (cf. G2), différences qui s'inscrivent en partie dans le prolongement de celles qui apparaissent déjà durant la vie active. Plus une personne a cotisé au 2^e pilier, mieux elle est lotie à la retraite. Les personnes dont le revenu est constitué principalement d'une rente de vieillesse du 1^{er} pilier (y compris les prestations complémentaires) sont particulièrement nombreuses à être confrontées à la pauvreté en termes de revenu (23,9%). Lorsque le revenu du ménage se compose essentiellement d'une rente du 2^e pilier, le taux de pauvreté est en revanche faible (0,7%).

Taux de pauvreté, en 2018

En % de la population résidante de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé **G2**



— Intervalle de confiance (95%)

Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020, sans loyer fictif

© OFS 2020

La pauvreté en termes de revenu est nettement plus répandue chez les 75 ans et plus que chez les 65-74 ans. Le premier groupe compte davantage de personnes sans formation post-obligatoire que le second (26,3% contre 17,1%). Or, l'absence de formation post-obligatoire est fréquemment associée à un revenu plus bas durant la vie active, de sorte que, par la suite, les prestations de vieillesse sont moins élevées et que la personne a plus rarement droit à des prestations du 2^e pilier. Par conséquent, le revenu des personnes sans formation post-obligatoire se compose nettement plus souvent de rentes du 1^{er} pilier que celui des diplômés du degré tertiaire (69% contre 33%).

Par ailleurs, plus une personne avance en âge, plus elle risque de se retrouver seule, soit parce que la personne qui partage son existence entre en EMS, soit parce que celle-ci décède. De ce fait, les 75 ans et plus vivent plus souvent seuls (environ 40% contre 28% des 65-74 ans) et se classent ainsi dans une catégorie qui est près de trois fois plus souvent touchée par la pauvreté en termes de revenu que les personnes vivant en couple.

Le taux de pauvreté est tendanciellement plus élevé chez les femmes de 65 ans et plus que chez les hommes, ce qui s'explique sans doute par les différences entre les sexes dans l'accès au 2^e pilier (cf. supra). Les femmes âgées vivent en outre plus souvent seules que les hommes (41% contre 24%).

Bien que les seniors de nationalité étrangère tirent aussi plus rarement leur revenu principal du 2^e pilier, le taux de pauvreté de ce groupe ne s'écarte pas significativement de celui des Suisses et Suissesses. Les ressortissants étrangers âgés vivent plus souvent dans des ménages qui comptent plus de deux personnes (ménages multigénérationnels, p. ex.), dont le revenu provient avant tout du travail.

³ Le seuil de pauvreté est calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il comprend un montant forfaitaire pour les besoins de base, les frais individuels de logement et 100 francs par mois par membre du ménage de 16 ans et plus. Le taux de pauvreté tient compte de tous les revenus, y compris les transferts sociaux (rentes, etc.). Sans les transferts sociaux, 85,2% des personnes à l'âge de la retraite et 18,4% des personnes en âge de travailler seraient pauvres en termes de revenu.

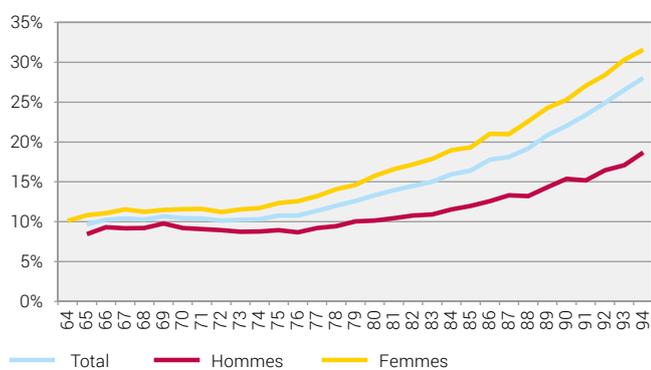
Recours aux PC plus fréquent chez les femmes

Lorsque le revenu ne suffit pas pour couvrir les besoins vitaux, les personnes qui perçoivent une rente AVS ont droit aux prestations complémentaires (PC). Le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires de l'AVS donne donc une image de la pauvreté combattue chez les personnes âgées. La part des personnes qui touchent des PC augmente sensiblement avec l'âge (cf. G3). Dans toutes les classes d'âge, les femmes sont plus nombreuses à recourir aux PC que les hommes. L'écart se creuse avec l'âge, le taux de bénéficiaires féminines augmentant plus fortement.

Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS, en 2019

En % des bénéficiaires de l'AVS, selon l'âge et le sexe

G3



Source: OFAS – Statistiques des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI © OFS 2020

Compte tenu des coûts élevés d'un séjour en EMS, les seniors qui vivent dans un home sont plus souvent tributaires des PC que ceux qui vivent dans un ménage privé (OFAS 2020). La part des personnes vivant dans un home médicalisé ou pour personnes âgées est inférieure à 1% jusqu'à 70 ans environ, puis augmente nettement (70–79 ans: 2,1%, 80–89 ans: 11,4%, 90 ans et plus: 37,8%).

Consommation

Le revenu indique le potentiel d'un ménage de disposer de biens et services, alors que les dépenses de consommation décrivent les possibilités matérielles qui sont effectivement utilisées.

Baisse des dépenses de consommation

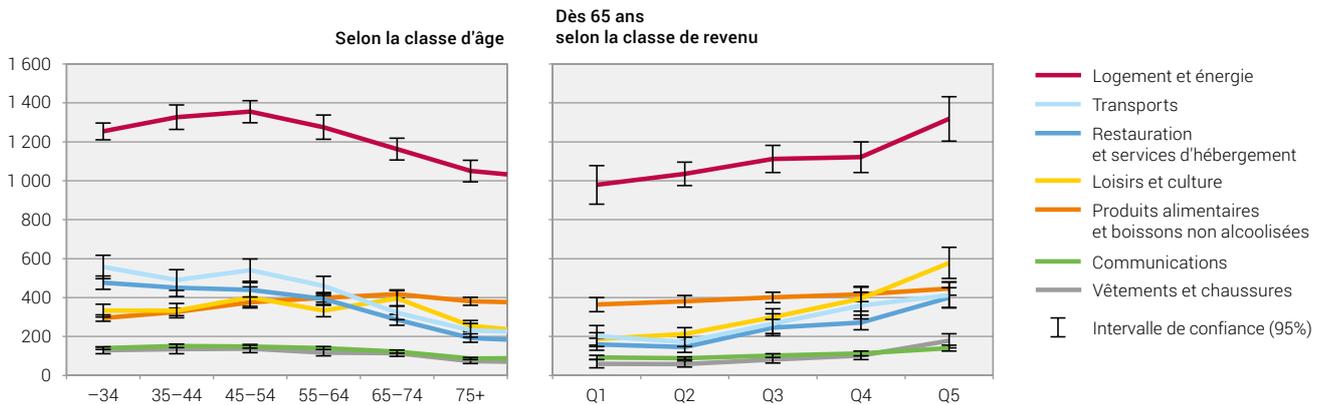
Le graphique G4 représente les dépenses de consommation des ménages d'une personne selon la classe d'âge et la classe de revenu. On observe des tendances similaires pour les couples et dans l'analyse par source principale de revenu (cf. tableaux détaillés 2020).

Dans toutes les classes d'âge, la plus grande partie des dépenses de consommation est consacrée au logement et à l'énergie. Ce poste de dépenses comprend les dépenses régulières telles que loyers, hypothèques et charges. Les dépenses pour le logement sont moins élevées chez les personnes à l'âge de la retraite que chez les personnes en âge de travailler. Cette différence s'explique en partie par le fait que les personnes âgées sont plus souvent propriétaires de leur logement; par ailleurs, elles y habitent en moyenne depuis plus longtemps et paient ainsi souvent des loyers moins élevés. En revanche, elles ne vivent pas forcément dans des logements plus petits que les personnes en âge de travailler (OFS 2018). Les 65 ans et plus dépendent également moins que les autres classes d'âge pour les transports, la restauration et les services d'hébergement, les communications et les vêtements et chaussures. Pour le poste «loisirs et culture», les dépenses diminuent à partir de 75 ans seulement. En revanche, les sommes consacrées aux produits alimentaires et aux boissons non alcoolisées augmentent avec l'âge et atteignent un maximum entre 65 et 74 ans.

Sélection de dépenses de consommation des ménages d'une personne, en 2015–2017

En francs par mois

G4



Q1–Q5: Du premier au cinquième quintile de revenu. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des ménages constitués d'une personne de 65 ans et plus.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

Au sein de la population âgée, un grand nombre de dépenses de consommation augmentent à mesure que l'on monte dans les classes de revenu.⁴ Ainsi, le quintile de revenu le plus bas consacre en moyenne 979 francs par mois au logement et à l'énergie, alors que le quintile de revenu le plus élevé en dépense 1318. Les dépenses pour la restauration et les services d'hébergement, de même que pour les transports et les loisirs dépendent elles aussi assez fortement du revenu, contrairement aux dépenses pour les produits alimentaires, les communications et les vêtements et chaussures. Les femmes sont plus nombreuses dans le quintile de revenu le plus bas que dans le quintile de revenu le plus élevé (74% contre 62%).

Privations matérielles: les seniors sont les moins touchés

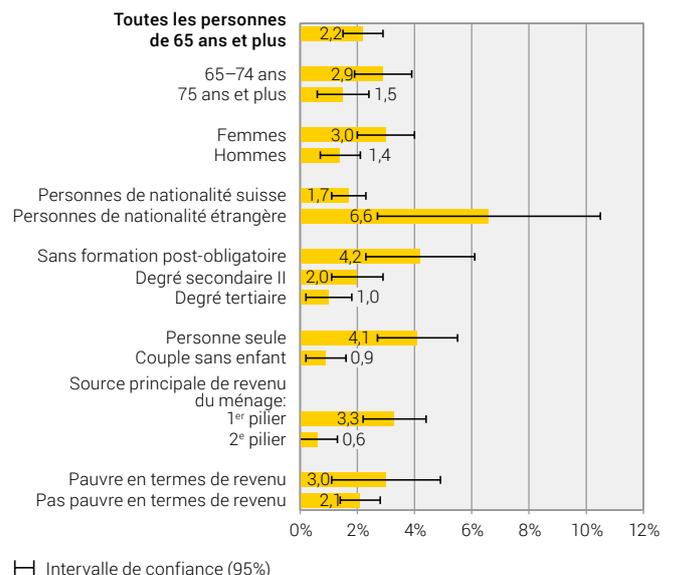
Le taux de privation matérielle décrit la part de la population qui, faute de ressources financières suffisantes, ne peut accéder à certains biens de consommation durables ou assurer des conditions d'existence minimales.⁵ Il permet d'évaluer les aspects non monétaires de la pauvreté. Contrairement à ce que l'on observe pour la pauvreté mesurée par le revenu, les personnes à l'âge de la retraite sont mieux loties que la population en âge de travailler: les 65 ans et plus sont plus de deux fois moins touchés que les 18–64 ans (2,2% contre 5,6%), et le taux de privation matérielle tend encore à diminuer avec l'âge (cf. G5).

⁴ Pour les analyses par classes de revenu, les ménages sont classés d'après le montant de leur revenu brut, puis répartis en cinq groupes de taille égale (quintiles).

⁵ Le taux de privation matérielle se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois de neuf éléments coordonnés au niveau européen: capacité de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant de 2500 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement, capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, accès à un lave-linge, possession d'un téléviseur couleur, d'un téléphone et d'une voiture.

Taux de privation matérielle, en 2018

En % de la population résidante de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé G5



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020

© OFS 2020

Le taux relativement élevé de ressortissants étrangers parmi les personnes âgées souffrant de privations matérielles (6,6%) est particulièrement frappant. Pour le reste, les groupes à risque sont les mêmes que pour la pauvreté en termes de revenu. Les personnes sans formation post-obligatoire, les personnes vivant seules et les personnes qui ont le 1^{er} pilier comme source principale de revenu sont plus souvent touchées par des privations matérielles que celles qui tirent essentiellement leur revenu du 2^e pilier et celles qui vivent en couple. Les femmes tendent à être davantage concernées que les hommes, même si la différence n'est pas statistiquement significative.

Outre le taux de privation matérielle, on peut analyser les différents domaines de privation (pas d'illustration). Des différences notables entre les classes d'âge s'observent avant tout dans les domaines qui dépendent directement des possibilités financières. C'est ainsi que les personnes âgées sont nettement moins nombreuses à avoir des arriérés de paiement que les personnes en âge de travailler (1,7% contre 9,5%) et qu'elles sont plus rarement dans l'incapacité de faire face à une dépense imprévue de 2500 francs dans un délai d'un mois (11,3% contre 20,7%). Cette différence est probablement due au fait qu'elles disposent plus souvent d'éléments de fortune qui leur permettent en général d'honorer plus facilement leurs obligations financières.

Fortune

Pour que l'analyse de la situation financière des ménages soit complète, il convient également de tenir compte de la fortune. Celle-ci peut, d'une part, générer des revenus (revenus de loyers ou intérêts, p. ex.) et, d'autre part, être utilisée directement pour la consommation. Les prestations de vieillesse des 2^e et 3^e piliers pouvant être perçues sous forme de versement en capital, les personnes à l'âge de la retraite devraient être relativement nombreuses à disposer de réserves financières dans lesquelles elles peuvent puiser pour couvrir leurs frais d'entretien.

Étant donné que l'on ne dispose pas, à ce jour, de données adéquates sur la fortune au niveau national, un module pilote comportant des questions sur la fortune des ménages a été intégré dans l'enquête SILC. Ces données sont considérées comme expérimentales, de sorte que les analyses présentées ici reposent sur des catégories relativement grossières.⁶

Plus de réserves financières substantielles chez les seniors

Pour que la fortune puisse être utilisée pour la consommation, elle doit être mobilisable à court terme. Dans les analyses ci-après, nous avons donc uniquement tenu compte des avoirs liquides, soit la somme des avoirs déposés sur des comptes bancaires et postaux ainsi que la valeur des actions, titres de créance et fonds de placement de toutes les personnes du ménage. D'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), ces éléments de la fortune sont aussi déterminants dans l'évaluation du droit à l'aide sociale.

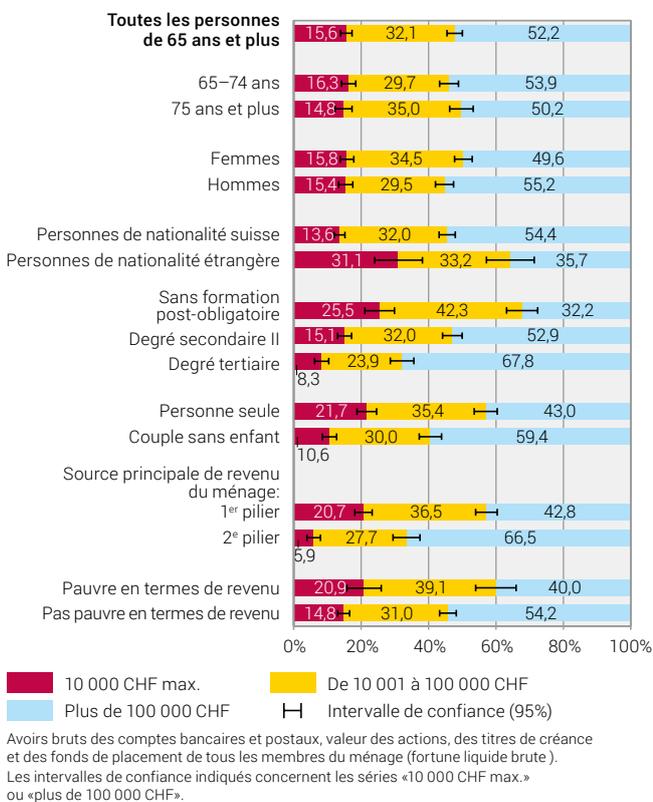
Sans surprise, une grande partie de la population suisse, dont une fraction importante de personnes à l'âge de la retraite, dispose de certaines réserves financières. Une bonne moitié des plus de 65 ans vit dans un ménage possédant des avoirs liquides de plus de 100 000 francs, alors que 28,7% des 18–64 ans sont dans ce cas. À l'inverse, 15,6% des personnes à l'âge de la retraite et 28,9% des personnes en âge de travailler vivent dans un ménage qui ne possède pas de réserves financières importantes (jusqu'à 10 000 francs).

⁶ Les considérations méthodologiques de l'OFS sur la prise en compte de la fortune dans la mesure de la pauvreté peuvent être consultées sous www.experimental.bfs.admin.ch/fr.

Le graphique G6 met en évidence les écarts au sein de la population à l'âge de la retraite. Les personnes âgées de nationalité étrangère sont celles qui ont le moins de réserves: 31,1% d'entre elles ne disposent pas de plus de 10 000 francs à court terme.⁷ Les personnes qui ont pour source principale de revenu le 1er pilier ont nettement plus souvent des réserves modestes que celles dont le 2^e pilier constitue le principal revenu; elles sont sensiblement moins nombreuses à posséder plus de 100 000 francs. Les personnes seules et les personnes qui ont un faible niveau de formation ont aussi plus rarement des réserves substantielles que les groupes de comparaison correspondants.

Part des personnes disposant d'avoirs liquides, en 2018

En % de la population résidante de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé **G6**



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020, y.c. données expérimentales sur la fortune © OFS 2020

Un peu plus d'un cinquième des seniors pauvres en termes de revenu ne disposent pas de réserves financières de plus de 10 000 francs, ce qui dénote une situation financière particulièrement précaire. En revanche, 40% ont des avoirs liquides supérieurs à 100 000 francs et peuvent donc s'appuyer sur des réserves substantielles. Les personnes en âge de travailler sont nettement plus rarement dans ce cas (pas d'illustration): 63,6% des 18-64 ans touchés par la pauvreté en termes de revenu possèdent des réserves de 10 000 francs au maximum (contre 26,7% des personnes qui ne sont pas pauvres en termes de revenu) et 10% seulement (contre 29,9%) ont des avoirs liquides de plus de 100 000 francs.

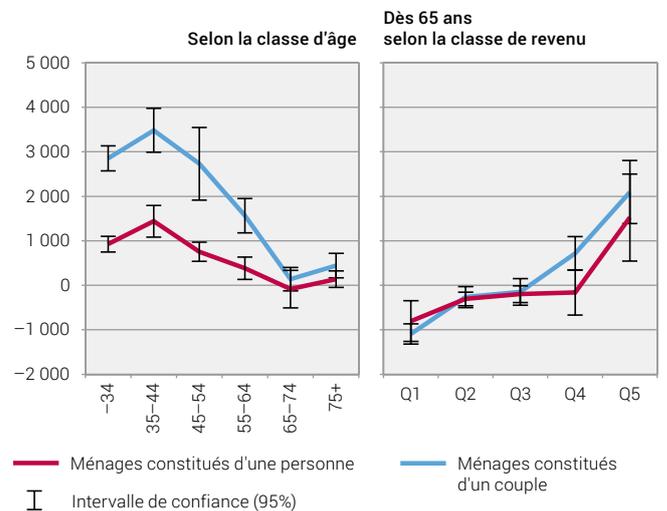
Seules les classes de revenu inférieures puisent dans leurs réserves pour leurs vieux jours

Le montant obtenu après déduction de toutes les dépenses du revenu brut du ménage correspond à l'épargne. Une épargne positive signifie qu'un ménage arrive à générer de la fortune. En règle générale, l'épargne est positive chez les personnes en âge de travailler, les couples pouvant mettre beaucoup plus d'argent de côté que les ménages constitués d'une personne (cf. G7). C'est dans le groupe des 35-44 ans que l'épargne est la plus importante. Elle diminue ensuite et ne s'écarte plus significativement de zéro chez les 65-74 ans. À partir de 75 ans, elle augmente à nouveau légèrement.

Épargne moyenne, en 2015-2017

En francs par mois

G7



Q1-Q5: Du premier au cinquième quintile de revenu. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des personnes de 65 ans et plus vivant dans le ménage pour chacun des deux types de ménages considérés (ménages constitués d'une personne et ménages constitués d'un couple). Dans les ménages constitués d'un couple, l'âge déterminant est celui de la personne la plus âgée.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

⁷ Pour une analyse détaillée des différences de fortune selon le statut migratoire, voir Ravazzini et al. (2020).

L'épargne dépend toutefois étroitement du revenu. Chez les personnes à l'âge de la retraite, elle n'est clairement négative que dans la classe de revenu la plus basse (ménages d'une personne: -804 francs, couples: -1095 francs) et se rapproche ensuite rapidement de zéro. Dans les classes supérieures de revenu en revanche, elle est également positive chez les seniors. L'épargne est négative dans les ménages où la source principale de revenu est le 1^{er} pilier (-373 francs) alors qu'elle est positive dans ceux qui tirent avant tout leur revenu du 2^e pilier (+753 francs). L'hypothèse selon laquelle l'épargne constituée durant la vie active est dépensée à l'âge de la retraite ne semble donc se vérifier que pour les classes inférieures de revenu.

Évaluation subjective de la situation financière

Des questions sur l'appréciation personnelle de la situation financière permettent d'intégrer la perception des personnes interrogées dans l'analyse. Cette évaluation subjective est influencée non seulement par le revenu et d'éventuels éléments de fortune, mais aussi par le niveau de vie visé.

Plus grande satisfaction vis-à-vis de la situation financière

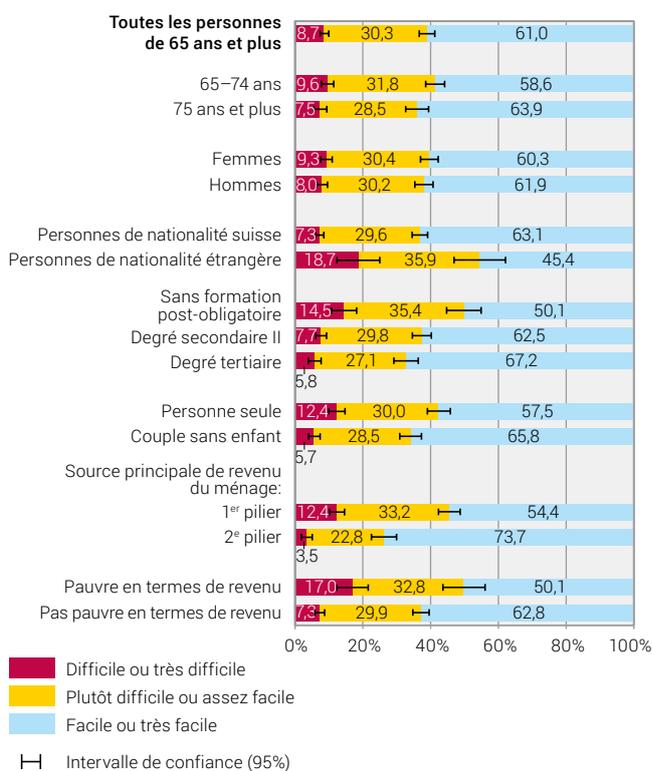
En ce qui concerne l'évolution de la situation financière après l'entrée à la retraite, plus de la moitié des personnes qui ont pris leur retraite dans les cinq dernières années font état d'une détérioration légère (30,8%) ou marquée (25,7%), alors que 33% des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas eu de changement et 9% environ que leur situation s'est même améliorée sur le plan financier.

De toutes les classes d'âge, la population à l'âge de la retraite est celle qui est la plus satisfaite de la situation financière de son ménage: 72,2% des 65 ans et plus situent leur degré de satisfaction à 8 ou plus sur une échelle allant de 0 (pas satisfait/e du tout) à 10 (tout à fait satisfait/e). Seuls 53,6% des 18-64 ans sont dans ce cas. Les personnes à l'âge de la retraite évaluent également de façon nettement plus positive la capacité de leur ménage à couvrir les dépenses courantes. Ainsi, 61% de la population âgée estime arriver «facilement» ou «très facilement» à joindre les deux bouts, contre 47,8% des personnes en âge de travailler. 8,7% des personnes âgées et 11,4% des 18-64 ans ont en revanche du mal à boucler leurs fins de mois.

On constate une nouvelle fois des différences marquées au sein de la population âgée (cf. G8). Les personnes seules éprouvent plus de deux fois plus de difficultés à joindre les deux bouts que les personnes vivant en couple (12,4% contre. 5,7%). En outre, les personnes dont la source principale de revenu est le 1^{er} pilier, les personnes sans formation post-obligatoire et les personnes pauvres en termes de revenu évaluent leur situation financière de manière moins positive. Les personnes âgées qui n'ont pas de passeport suisse sont celles qui portent le jugement le plus négatif sur la situation financière de leur ménage; la moitié seulement (53,9% contre 74,6% des Suisses et Suissesses) se déclarent satisfaites, alors que 18,7% indiquent s'en sortir difficilement sur le plan financier.

Capacité financière à joindre les deux bouts, en 2018

En % de la population résidante de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé **G8**



Question: «En tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires? Diriez-vous que c'est...»
 Les intervalles de confiance indiqués concernent les séries «difficile ou très difficile» ou «facile ou très facile».

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020

© OFS 2020

Santé et privations en matière de soins

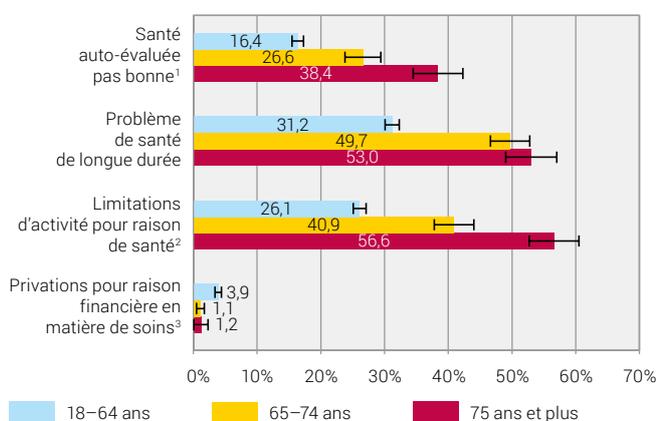
Pour compléter notre étude de la population âgée, voici pour terminer quelques indicateurs qui renseignent sur l'état et les soins de santé. Comme pour les autres analyses, les personnes vivant dans un établissement médico-social (EMS) ne sont pas prises en considération.

Augmentation des problèmes de santé avec l'âge

Sans surprise, les problèmes de santé augmentent avec l'âge (cf. G9) : alors que, dans la population en âge de travailler, une personne sur six juge son état de santé «moyen», «mauvais» ou «très mauvais», cette part grimpe à plus d'une personne sur quatre entre 65 et 74 ans et à plus d'une sur trois à partir de 75 ans. La moitié environ des personnes à l'âge de la retraite souffrent par ailleurs d'un problème de santé de longue durée, et la part des personnes qui sont limitées dans leurs activités depuis au moins six mois pour raison de santé augmente elle aussi avec l'âge, passant de 26,1% chez les 18–64 ans à 56,6% dans le groupe des 75 ans et plus.

Santé et privations en matière de soins, en 2018

En % de la population résidante permanente suisse vivant dans un ménage privé **G9**



I Intervalle de confiance (95%)

¹ Score 3, 4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5 (1 – très bon, 2 – bon, 3 – moyen, 4 – mauvais, 5 – très mauvais)

² Score 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 3 (1 – fortement limité/e, 2 – limité/e, mais pas fortement, 3 – pas limité/e du tout)

³ Consultation médicale ou dentaire dont on aurait vraiment eu besoin (12 derniers mois)

Privations en matière de soins peu fréquentes

Les personnes âgées sont plus souvent atteintes dans leur santé et sont donc davantage susceptibles d'avoir besoin d'une aide médicale. Le risque de devoir renoncer à des prestations de soins vraiment nécessaires pour des raisons financières est par conséquent plus élevé. Pourtant, les seniors sont moins souvent touchés par des privations en matière de soins que les 18–64 ans (1,1%, respectivement 1,2% contre 3,9%, cf. G9); les soins en question sont principalement des traitements dentaires qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

On observe des différences dans l'état de santé au sein même de la population âgée. On constate tout d'abord la forte influence de la formation : plus leur niveau de formation est élevé, plus les personnes ont tendance à s'estimer en bonne santé (sans formation post-obligatoire : 45,1%; titre du degré secondaire II : 31,7%; titre du degré tertiaire : 22,5%). Les femmes tendent à avoir plus souvent des problèmes de santé que les hommes (34,4% contre 29,4%). Par ailleurs, les seniors qui n'ont pas un passeport suisse, les personnes qui vivent seules et les personnes dont la source principale de revenu est le 1^{er} pilier sont une fois encore moins bien lotis que les groupes de comparaison correspondants. En revanche, dans tous les sous-groupes, peu de personnes sont touchées par des privations en matière de soins médicaux ou dentaires pour des raisons financières.

Les seniors pauvres en termes de revenu sont certes plus souvent atteints dans leur santé que ceux qui ne sont pas considérés comme pauvres (42% contre 30,4%), mais on n'observe pas de différence significative dans les privations en matière de soins (1,4% contre 1,1%). Dans la population en âge de travailler en revanche, les personnes pauvres en termes de revenu se plaignent presque deux fois plus d'une mauvaise santé que celles qui ne sont pas considérées comme pauvres selon ce critère (28,0% contre 15,2%) et doivent presque trois fois plus souvent renoncer à des soins dont elles auraient besoin (9,1% contre 3,4%).

Conclusions

Les personnes à l'âge de la retraite disposent d'un revenu plus modeste et sont donc plus souvent considérées comme pauvres que les personnes en âge de travailler si on se fonde sur le seul critère du revenu. Mais étant donné qu'elles dépensent moins et qu'elles ont de surcroît plus fréquemment des réserves financières, elles arrivent en général plus facilement à joindre les deux bouts. Dès lors, elles sont aussi globalement plus satisfaites de leur situation financière que les personnes en âge de travailler.

Dans l'ensemble, les données disponibles confirment qu'une partie importante des personnes à l'âge de la retraite est à l'aise financièrement. Ce constat ne vaut toutefois de loin pas pour tous les segments de la population âgée: 15,6% des 65 ans et plus ne disposent pratiquement pas de réserves financières, 8,7% ont des difficultés à régler les dépenses courantes et 11,3% ne sont pas en mesure de faire face à une dépense imprévue de 2500 francs.

Les personnes qui vivent dans un ménage où le revenu se compose principalement des prestations du 1^{er} pilier (AVS, y compris d'éventuelles prestations complémentaires) sont particulièrement défavorisées dans pratiquement tous les domaines considérés. Elles sont plus souvent pauvres en termes de revenu, dépensent moins, disposent plus rarement de réserves financières substantielles et évaluent moins favorablement leur situation financière que la moyenne de la population âgée. Chez les personnes seules, les personnes sans formation post-obligatoire et les personnes de nationalité étrangère également, de nombreux signes indiquent que les moyens financiers suffisent à peine, voire sont insuffisants. Contrairement aux années précédentes, on n'observe pratiquement pas de différences significatives entre les deux sexes chez les personnes à l'âge de la retraite qui vivent seules (cf. OFS 2014 et tableaux détaillés 2018 et 2020).

Dans l'ensemble, les données exploitées montrent que la situation de la population âgée apparaît sous un jour nettement plus favorable lorsqu'on ne se base pas uniquement sur le revenu pour évaluer les ressources financières, mais qu'on tient également compte de la fortune. On constate toutefois que les seniors qui doivent se contenter d'un revenu modeste possèdent aussi plus rarement de la fortune et que la pauvreté de la population âgée demeure donc aujourd'hui encore une réalité pour une partie de cette population.

Bibliographie

OFS (2020): «Près d'une personne sur deux perçoit une prestation anticipée de la prévoyance professionnelle», Communiqué de presse, www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/13127741/master

OFS (2018): «Les conditions d'habitation des seniors en Suisse, en 2016», Actualités OFS, www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/6906548/master

OFS (2014): «La pauvreté des personnes âgées», Neuchâtel: OFS, www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/349391/master

OFAS (2020): «Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2019», Rapport annuel, www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/el/statistik.html

Ravazzini, L., C. Halbmeier & C. Suter (2020): «Revenu et patrimoine des ménages issus de l'immigration. Comparaison entre la Suisse et l'Allemagne». In: OFS, UNIFR & UNINE (Eds.): *Panorama de la société suisse 2020: Migration – Intégration – Participation*, chapitre 4, 58–72, www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/13927580/master

Informations détaillées sur la pauvreté des personnes âgées

Tableaux détaillés 2020: Données relatives à «La pauvreté des personnes âgées», état 2020,
www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/14744717/master

Tableaux détaillés 2018: Données relatives à «La pauvreté des personnes âgées», état 2018,
www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/6307011/master

Thème transversal «Vieillir en Suisse»

www.statistique.admin.ch → Trouver des statistiques → Thèmes transversaux → Vieillir en Suisse

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie, à laquelle participent plus de 30 pays européens, a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, où 7000 ménages environ sont interrogés chaque année (soit quelque 15 000 personnes), l'enquête a été complétée par un module expérimental sur la fortune des ménages en 2018.
www.silc.bfs.admin.ch

Enquête sur le budget des ménages (EBM)

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) relève chaque année des données détaillées sur les revenus et les dépenses d'environ 3000 ménages privés. Pour l'analyse des sous-groupes, les années 2015 à 2017 ont été regroupées (9955 ménages) pour accroître l'échantillon.
www.ebm.bfs.admin.ch

Rapports sur la prévoyance vieillesse

Les indicateurs de la prévoyance vieillesse donnent une vue d'ensemble de la situation de la population âgée en Suisse. Les données proviennent de différentes enquêtes de l'OFS, en particulier l'enquête suisse sur la population active et son module «sécurité sociale», l'enquête suisse sur la santé et la statistique des caisses de pension.

La statistique des nouvelles rentes (NRS) recense les nouveaux bénéficiaires d'une prestation du système suisse de prévoyance vieillesse versée sous forme de rente ou de capital. Elle renseigne également sur le montant des sommes versées.

www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/rapports-prevoyance-vieillesse.html

Exactitude des résultats et significativité

Les résultats d'enquêtes réalisées sur la base d'un échantillon sont entachés d'incertitude. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats sont précis. La différence entre deux valeurs est statistiquement significative lorsque les intervalles de confiance calculés pour ces deux valeurs ne se recoupent pas.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section EKL, tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch
Rédaction:	Martina Guggisberg, OFS
Contenu:	Martina Guggisberg, OFS; Stephan Häni, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	20 Situation économique et sociale de la population
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	852-2000